

## Accueillir et proposer des services aux personnes sourdes et malentendantes en bibliothèque

### 1. La reconnaissance du handicap auditif et les enjeux de l'accessibilité

La [loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#) impose aux établissements recevant du public de rendre accessibles leur bâtiment mais aussi leurs services. Dans ce cadre, les bibliothèques relevant de la tutelle de l'État ou des collectivités territoriales avaient l'obligation de se mettre en conformité avec la loi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'accessibilité des bibliothèques aux personnes en situation de handicap auditif doit permettre de pallier les difficultés qui limitent l'activité de ces personnes, en leur donnant les moyens d'accéder de manière plus autonome à la connaissance, à l'information et à la culture. Cette accessibilité est cruciale au regard des difficultés rencontrées par la société française pour inclure les personnes sourdes. De plus, le nombre de personnes malentendantes va croissant dans une population française vieillissante.

Il est à noter que le [Centre national du livre \(CNL\)](#) a réorienté son dispositif d'aides à la diffusion du livre en bibliothèque en faveur des publics empêchés et éloignés de la lecture.

### 2. La prise en compte des différents types de handicaps auditifs et l'adaptation aux moyens de communication de chacun

La loi de 2005 définit les différentes situations de handicap, parmi lesquelles le handicap auditif qui recouvre une pluralité de réalités qu'il convient de mieux appréhender, pour savoir quel moyen de communication utiliser. **Il appartient aux bibliothécaires d'être capables de repérer les usagers atteints de surdité et de s'adapter aux moyens de communication utilisés par les personnes sourdes ou malentendantes.**

**Environ 9 % de la population est touchée par la surdité.** On pourrait répartir la population sourde en trois catégories :

- **Les sourds légers**, incluant les malentendants et la population vieillissante : perte de 30 décibels ; les personnes perçoivent les sons
- **Les sourds sévères** : perte de 60 décibels. Les personnes entendent leurs interlocuteurs à voix très forte uniquement
- **Les sourds profonds** : perte de plus de 80 décibels

Chacun ayant son propre mode de compensation, les conséquences de ces déficiences auditives varient d'un individu à l'autre : communication orale difficile ou inexistante, accès limité à l'information, difficulté à l'écrit...

#### **Pour pallier la déficience auditive, différentes techniques peuvent être utilisées :**

- La [boucle magnétique](#) (système d'amplification du son)
- La [vélotypie](#) (sous-titrage en temps réel pendant les réunions, les conférences...)
- Le [LPC \(Langage Parlé Complété\)](#) consiste à associer un geste à certains sons pour distinguer les sons proches.
- La [LSF \(langue des signes française\)](#) est reconnue langue nationale (langue à part entière, et langue d'enseignement) au même titre que la langue française depuis la loi de février 2005. Les sourds qui l'utilisent appartiennent à une communauté qui possède, en plus de sa langue, sa propre culture. L'accueil des personnes sourdes en bibliothèque devra prendre en compte cette spécificité en faisant appel à des agents formés à la LSF et connaissant bien la culture sourde, notamment s'ils sont sourds eux-mêmes.
- La [lecture labiale](#) (par la personne en situation de handicap)
- L'[appareillage](#) (de la personne en situation de handicap)

**Certaines postures qui facilitent la communication.** Le handicap de communication est partagé par tous, il n'est pas uniquement le problème des personnes en situation de déficience auditive. Quelques conseils :

- Parler face à la personne, sans masquer sa bouche, et sans élever particulièrement la voix
- Utiliser un vocabulaire courant
- Reformuler si nécessaire, en employant des synonymes
- Se placer dans la lumière, mais pas à contre-jour
- Passer à l'écrit si nécessaire, utiliser les dessins ou schémas pour faciliter la compréhension

### 3. Les dispositifs d'accessibilité en bibliothèque

#### Accueil à distance et sur place

L'accueil des personnes sourdes et malentendantes se prépare avant même leur venue à la bibliothèque. Le site internet de la bibliothèque sera le moyen de communication privilégié auprès de ces usagers.

- **Une rubrique dédiée à l'accueil des personnes handicapées** permet de diffuser les informations pratiques relatives à la bibliothèque, aux collections et aux services spécifiques proposés. Ces pages peuvent faire l'objet d'une traduction en LSF grâce à une captation vidéo et une dizaine d'établissements proposent une **visite filmée en LSF de la bibliothèque**. D'autres technologies récentes peuvent être utilisées, telle la solution **3DSigner**, qui consiste à générer un personnage virtuel qui signera automatiquement les pages internet affichées.
- **Un portail et une communication papier**
- **Un service d'accueil personnalisé sur rendez-vous**, en indiquant de préférence une adresse mail pour que l'utilisateur puisse prendre contact avec un bibliothécaire.
- **Des boucles magnétiques à l'accueil et aux banques de chaque salle de la bibliothèque** : ce dispositif permet aux personnes équipées d'appareils d'entendre plus clairement leur interlocuteur, grâce à un système d'amplification de la voix et de diminution des bruits parasites.
- **Des bibliothécaires peuvent être formés à la LSF** pour les visiteurs sourds utilisant la LSF. Il est également possible de mettre en place un **dispositif de visio-interprétation à la demande** pour avoir accès aux services d'un interprète, par exemple avec la société **Websourd**.
- **Une signalétique adaptée**, indiquant, dans toute la bibliothèque, quels sont les lieux, les documents et les services accessibles aux personnes sourdes qui signent et aux personnes malentendantes grâce à des pictogrammes adéquats.
- **Le référencement de l'établissement sur [Accessible.net](http://Accessible.net)**

#### Accès aux collections et aux services

Outre la médiation et la valorisation de la plupart des collections, la bibliothèque peut acquérir des ressources spécifiques :

- **Avec une médiation**, les collections d'une bibliothèque deviennent accessibles aux publics sourds. La médiation sera de meilleure qualité si les bibliothécaires ont une bonne connaissance du public sourd et malentendant et de ses attentes.
- **Signalisation des DVD sous-titrés en français ou des films muets, par un système de pictogrammes.**
- **Des DVD avec un sous-titrage spécifique pour sourds et malentendants** (incluant des codes couleurs).
- **Des documents en langue des signes, vidéo à l'appui** pour compléter les fonds : quelques bibliothèques produisent et proposent des adaptations de livres en LSF.
- **Des documents relatifs à la culture sourde** : La culture sourde étant une culture à part entière, il est important de disposer d'un fonds de référence de documents relatifs au monde des sourds, de méthodes de formation à la LSF, ainsi que des **livres en langue des signes**, des **DVD et documents électroniques en LSF** sachant que malheureusement, l'édition en LSF est très limitée.
- **Des postes informatiques éventuellement équipés de Webcam et d'un logiciel permettant aux personnes sourdes de chatter en langue des signes**, pour accéder à différentes informations et services en ligne.

#### Accès aux animations et aux événements culturels

Différentes adaptations sont possibles pour rendre accessibles les animations tous publics aux personnes sourdes et malentendantes :

- **Une boucle magnétique** dans l'auditorium ou la salle dédiée aux animations.
- **Une traduction en LSF sur place ou par vidéo-transmission** pour les différentes manifestations, (représentations théâtrales, conférences, lectures d'auteurs, visites d'exposition).
- **Des casques avec amplificateur** à distribuer aux auditeurs malentendants.
- **Des animations accessibles** : expositions, projections avec sous-titrage pour les sourds et malentendants, spectacles et contes en LSF, mime, art visuel...

Si la bibliothèque ne dispose pas de personnels formés pour adapter ces animations, elle peut faire appel à des associations comme **Signes de Sens** ou d'autres, spécialisées dans la médiation en LSF.



<b>Liens</b>	<p><b><u>Développer l'accessibilité en bibliothèque</u> : fiches pratiques, ens sib, 2015.</b> <b><u>Accessibib</u>, commission de l'ABF</b></p> <p><b>Informations générales relatives au handicap auditif et à l'accessibilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Le service public : guide de l'accueil des personnes en situation de handicap</u>, ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, 2014.</li><li>• Site du <u>BUCODES</u>, association des personnes malentendantes et devenues sourdes</li><li>• Site de la <u>Fédération Nationale des Sourds de France</u></li><li>• <u>Culture et Handicap : Guide pratique de l'accessibilité</u>, ministère de la Culture et de la Communication, 2007.</li></ul> <p><b>Le handicap en bibliothèque</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Aides à la diffusion du livre en bibliothèque en faveur des publics empêchés et éloignés du livre</u>, CNL.</li><li>• <u>Alphabib</u>, Bpi.</li><li>• <u>Bibliothèques et handicap</u>, BiblioFrance.</li><li>• <u>L'innovation en bibliothèque publique au service de l'inclusion sociale des publics handicapés: état des lieux et perspectives</u>, Johana-Manuela Campinos, mémoire du DCB, ens sib, 2014.</li><li>• <u>Bibliothèques et handicap : accueillir tous les publics</u>, ARALD, 2010.</li><li>• <u>Améliorer l'accueil des publics en situation de handicap à la bibliothèque Cujas</u>, Alexandra Dang Van Phu, Projet professionnel personnel de la formation initiale des bibliothécaires d'État, ens sib, 2010.</li><li>• <u>Handicap et Bibliothèque</u>, Barbara Groman et Émilie Devoge, projet tutoré de la Licence Professionnelle métiers de l'édition, IUT d'Aix-en-Provence, 2009-2010.</li><li>• <u>Handicap et bibliothèque</u>, Marie-Noëlle Andissac, ABF, 2009. (Critique du BBF)</li><li>• <u>Accessibilité et handicap en bibliothèque</u>, Claire Bonello, BBF, 2009, n° 5.</li><li>• <u>Accessibilité et handicap en bibliothèque</u>, Claire Bonello, mémoire du DCB, ens sib, 2009.</li><li>• <u>Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque</u>, BDP de la Sarthe, 2008.</li></ul> <p><b>Le handicap auditif en bibliothèque</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Glossaire bibliothéconomique LSF</u>, BiblioSignes.</li><li>• <u>L'accueil des publics sourds et malentendants : les bibliothécaires ont un « signe » fort à envoyer</u>, Françoise Sarnowski, BBF, 2012, n° 2.</li><li>• <u>L'accessibilité des publics sourds et malentendants en bibliothèque universitaire</u>, Philippe Galanopoulos, mémoire du DCB, ens sib, 2010.</li><li>• <u>L'offre en direction des publics sourds : exemple du « pôle sourd » de la bibliothèque Chaptal</u>, Natalia Da Costa, Projet professionnel personnel de la formation initiale des bibliothécaires d'État, ens sib, 2008.</li><li>• <u>Le livre dans tous les sens : l'accueil des personnes sourdes en bibliothèque</u>, Sylvie Hamzaoui, BBF, 2004, n° 4.</li><li>• <u>Bibliothèque, lecture et surdit�</u>, Brigitte Parraud et Carole Roudeix, BBF, 2004, n° 2.</li></ul>
--------------	---

Fiche créée par Elizabeth Béguery, le 25 juin 2014  
Modifiée par l'ens sib et Accessibib, le 19 juin 2015